



N° de référence: J354-0414

Promotion des technologies environnementales

Tarifs salariaux pour les projets de technologies environnementales (UTF) à partir du 1^{er} janvier 2019

Les tarifs salariaux pour les projets de technologies environnementales UTF s'appliquent aux institutions de recherche ainsi qu'aux entreprises.

Les tarifs salariaux maximaux pour les projets UTF sont:

Catégorie	Fonction/ travail ¹⁾	Tarif (brutto) ²⁾
A	Chef / cheffe de projet, remplaçant/e chef / cheffe de projet, scientifique expérimenté	CHF 119.-/h max.
B	Collaborateur / collaboratrice scientifique	CHF 84.-/h max.
C	Technicien/ne	CHF 76.-/h max.
D	Doctorant/e	CHF 46.-/h max.

¹⁾ La fonction est déterminante pour le choix du tarif salarial. Une personne peut avoir plusieurs fonctions à des tarifs différents.

²⁾ y compris 20% de contributions sociales et 15% d'overhead

Les tarifs salariaux UTF reconnaissent une durée de travail de 1850 heures par personne et par année.

Les tarifs sont définis pour différentes catégories de personnel. Le tarif horaire ne peut pas être modifiés à la hausse en cours de projet. Les tarifs salariaux des catégories A et D correspondent aux dispositions d'exécution de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse).

15.01.2019